

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 05 OCTOBRE 2018
(Séances de 9h30 et 15h00)

" Sous-collège "		Présents	Mandats
		Président	
Président de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, Préfet Délégué de Bassin	LALANDE Michel	Présent	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	M. RAULT (après-midi)
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Présent	arrivé à 9h50
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	arrivée à 9h30
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAULT Paul - 1er Vice-Président	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à M. MONTASSINE
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	Mandat à M. MONTASSINE
Autres Usagers / Professions Industrielles	LEMAY Patrick - 2nd Vice-Président	Présent	
Autres Usagers / pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / distributeurs d'eau	Vacant		
Autres Usagers / Professions Agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	Vacant		
Autres Usagers / Professions Industrielles	VANTYGHM Thierry	Excusé	Mandat à Mme LUCQ
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier (Délégué en permanente de M. AUSEL Christophe)	Présent	arrivé à 10h55
SGAR HDF ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	Représentée par Mme DELANNOY HASINIANA
Directeur Inter-régional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté par M. DUMENIL
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Littorales ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	Représentée par Mme DEROO Sandrine
Directrice de l'ARS des HDF ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	Représenté par Mme CHATEAU
DRAAF HDF ou son représentant	MAURER Luc	Présent	Accompagné de Mme LACOMBLEZ Anne-Françoise
OREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par Mme BARDY
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M. FERET
DRPF HDF et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par M. CLERO
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M. FOURNER

134

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
KARPINSKI Jean-Philippe - Représentant titulaire	Présent
LEFEBVRE Jean-Pierre - Représentant suppléant	Excusé

Membres Consultatifs	
	Présents
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
Mme SOUSSAN-COANTIC Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par Mme LAUDY
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, M. DESCAMPS, Mme MARTIN, Mme PASSE, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL, M. DOLLET, M. COURTECUISSÉ, M. HALKETT, M. LABRINE, M. EUVERTE, M. KERRAR, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, M. JOURDAN, M. BLIN, Mme AUBERT, M. LEMAIRE, Mme PONCET, Mme LEROY, Mme LECLERCQ	Présent

INVITES EXTERNES		
Délégation Algérienne - Directeur de l'ABH Sahara	BENBRAHIM Lazhar	Présent
Délégation Algérienne - Directeur de l'ABH Constantinois Seybous-Mellègue	BOUCHEDJIA Abdellah	Présent
Délégation Algérienne - Directeur de l'ABH Orante Chett Chergui	BOUKARI Nacer	Présent
Directeur Général Mo (En cours de nomination)	BENARD Didier	Présent

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	18-A-030	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (20166)	X			Membres inscrits : 33, Membres présents : 24, Mandats : 3, Votants : 27, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 27
2	2.2.1	11EME PROGRAMME D'INTERVENTION : DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES (20126)	X			1 Abstention : Monsieur KARPINSKI
	2.2.2	MODALITES PARTICULIERES D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES EN MATIERE DE REDEVANCES (20128)	X			Unanimité
	2.4	MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE POUR LE 11ème PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 (20119)	X			1 Abstention : Monsieur KARPINSKI
	2.5	PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU (20116)	X			Unanimité
	2.6	CAUTIONNEMENT DES INTERVENTIONS FINANCIERES (20108)	X			Unanimité
	2.7	MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE (20135)	X			Unanimité
	2.8	ZONAGES D'INTERVENTION (20173)	X			Nouvelle version remise sur table 1 voix contre : Monsieur DEFLESSELLE Evaluation et éventuelle révision à prévoir le cas échéant.
	2.9	OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (20118)	X			Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.10	18-A-039	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (20112)	X			1 Abstention : Monsieur DEFLESSELLE
2.11	18-A-040	GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES (20115)	X			Unanimité
2.12	18-A-041	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES(20133)	X			1 voix contre : Monsieur DEFLESSELLE
2.13	18-A-042	RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE (20124)	X			Unanimité
2.14	18-A-043	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE (20123)	X			Unanimité
2.15.1	18-A-044	ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - COLLECTIVITES TERRITORIALES (20129)	X			Annexe remise sur table. Unanimité
2.15.2	18-A-045	AIDES A LA PERFORMANCE EPURATOIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES (20131)	X			Unanimité
2.16	18-A-046	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES (20122)	X			Unanimité
2.17	18-A-047	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE (20121)	X			1 voix contre : Monsieur DEFLESSELLE
2.18	18-A-048	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL (20120)	X			Unanimité

RC

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.19	18-A-049	ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE (20113)	X			Unanimité
2.20	18-A-050	ETUDES, RECHERCHE, INNOVATION ET CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE (20114)	X			Unanimité
2.21	18-A-051	INFORMATION, COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (20109)	X			Unanimité
2.22	18-A-052	ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE, DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE (20111)	X			Unanimité
3		Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2018	X			Unanimité
4	18-A-053	ADAPTATION 18-20 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION (20076)	X			Annexe remise sur table. Unanimité
5	18-A-054	MODALITES TRANSITOIRES D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018 (20117)	X			Unanimité
6	18-A-055	PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION INSTITUANT UNE PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO (20053)	X			Ne participe pas au vote et au débat M.KARPINSKI Jean-Philippe (représentant du personnel) Unanimité
10	18-A-056	ADOPTION DEFINITIVE DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024(20178)	X			Unanimité après avis conforme du Comité de Bassin.

B5

2.2.1 REDEVANCES

Mme PASSE en référence au point 2.2.1 du dossier de séance présente le volet redevances du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024.

Arrivée de Mme LEVEUGLE et de M. LECLERCQ.

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT souligne que le projet de budget est inquiétant du fait des prélèvements de l'Etat. Il se pose la question du respect du principe de « l'eau paye l'eau ». Il rappelle également l'obligation de baisser les redevances de 10 % et 20 %. L'Agence de l'Eau Artois Picardie avait eu le courage politique d'augmenter les redevances de façon à faire face à tous les problèmes. Il indique que les redevances de l'Agence Artois Picardie sont plus élevées que dans les autres Agences. Il souligne qu'avec le plafond mordant imposé, les Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine Normandie vont devoir au nom de la solidarité territoriale dégager de l'argent pour les autres agences. Il indique cependant que les moyens de l'Agence restent au même niveau pour le 11^{ème} programme que dans le 10^{ème} programme. Il mentionne que le niveau de consommation des crédits est faible voire très faible pour certains secteurs. Il propose l'augmentation du taux d'aide pour consommer les crédits. Il rappelle qu'il s'agit d'une période difficile et que certains syndicats hésitent à faire des travaux. Il rappelle les prélèvements de l'Etat qui visent à absorber notamment l'ONCFS et à équilibrer certains budgets de l'Etat, ce qui représente un prélèvement de 500 millions d'euros.

M. FLAJOLET reste convaincu que les redevances des autres agences ne sont pas assez élevées. Il rappelle que nous sommes face à un certain nombre d'enjeux considérables qui ne peuvent plus être pris en compte de façon absolue du fait de la situation qui est une réponse à court terme pour des enjeux à long terme. Il indique que les conséquences du changement climatique commencent à se faire sentir. Il souligne que le niveau de ressources risque de devenir de plus en plus problématique dans une société qui accélère des politiques d'intérêts généraux au profit des politiques particulières. Ce double phénomène est inquiétant pour les générations futures. Il précise que cela implique des investissements pour la protection de la ressource et d'établir les limites de l'intérêt particulier par rapport à l'intérêt général. Il souligne que le plafond mordant oblige à entrer dans logique d'organisation structurelle de l'insuffisance de nos moyens financiers. Il ajoute qu'il ne suffit pas de constater la faiblesse des consommations de crédits mais de la comprendre. Il évoque le maintien de l'incertitude des relations entre communes et intercommunalités ainsi que la diminution des moyens propres des collectivités entraînant la nécessité d'augmenter l'attractivité et la sélectivité des moyens financiers accordés. Il informe le Conseil d'Administration que lors du Comité de Bassin de l'après-midi sera proposé un texte qui a de façon positive des propositions d'initiatives locales pour l'Agence de l'Eau en vue de réduire notre fonds de roulement.

M. KARPINSKI rappelle que l'investissement passe par les primes d'épuration. Il indique que l'argent perdu sur les primes aura un impact direct sur l'investissement. Les collectivités seront devant le choix d'augmenter le prix de l'eau ou de diminuer leurs investissements. Il indique son choix de s'abstenir sur l'ensemble du scénario financier.

M. DEFLESSELLE rappelle l'ambiguïté des compétences au sein des collectivités et demande une clarification.

M. CANNEVA indique que l'argent collecté au sein du bassin Artois Picardie par le mécanisme de la baisse des redevances et l'augmentation de la redevance des autres Agences, ne conduit pas à un transfert de la collecte des redevances d'Artois Picardie vers d'autres bassins. Il souligne que l'argent reste dans le bassin avec une contribution aux opérateurs nationaux. Il entend bien que l'incertitude institutionnelle des collectivités par rapport à leur compétence peut les inciter à ne pas investir. Il précise que l'investissement fait aujourd'hui bénéficiera aux collectivités futures. Il rappelle que la sous consommation augmente le fond de roulement de l'Agence déjà très important. Il mentionne qu'il y a un enjeu à mobiliser les collectivités pour qu'elles dépassent la question de savoir qui est compétent et conduisent les projets qui sont nécessaires à la pérennité des services de l'eau et de l'assainissement.

M. RAOULT souligne que le plafond mordant appliqué est différent d'une Agence à l'autre. Il évoque le problème de remboursement des investissements lors des changements de réseaux dans les collectivités.

M. LENGLET indique que l'Agence est un acteur important en terme de financement mais n'est pas le seul. Il précise qu'il faut bien identifier les opérateurs sur les territoires et les structurer à la bonne échelle de manière à

avoir une bonne organisation des territoires dans la gestion des eaux. Il mentionne que les plans de financements devraient se bâtir sur 5 ans.

M. MONTASSINE relate les dysfonctionnements des schémas d'assainissement. Il dénonce les communes qui ne réalisent pas les travaux d'assainissement qui avaient été prévus.

M. GALTIER précise que concernant les engagements pris par l'Agence, sont établis des programmes concertés pour l'environnement en concertation avec les collectivités afin d'avoir une visibilité sur 3 ans des moyens mis en place. Il souligne que l'Agence n'a pas de levier d'action pour les collectivités qui ne donnent pas suite.

M. LALANDE indique que l'argument du bulletin de vote est un atout qu'il ne faut pas négliger. Il indique que nous tournons la page d'une histoire ancienne où la politique de l'eau était d'Etat, armée par des politiques d'Etat. Il mentionne que le modèle des années 60 s'est essouffé alors que l'eau comme l'air sont devenus des enjeux fondamentaux, d'urgence écologique majeure. Il indique que face à cette urgence écologique s'oppose un monde à bout de souffle. Il rappelle que nous sommes dans une crise de maîtrise d'ouvrage qui pourrait à long terme se terminer au pénal. Il souligne qu'il est temps pour les citoyens de prendre conscience que l'étalement urbain doit être arrêté, que la protection des champs captants est fondamentale. Il indique qu'il faut mettre chacun devant ses responsabilités pour partir en 2020 sur des nouvelles bases pour inverser le cours des choses.

La délibération :

« 11^{EME} PROGRAMME D'INTERVENTION DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »

n° 18-A-031

est adoptée par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018

1 Abstention : Monsieur KARPINSKI

2.2.2 MODALITES PARTICULIERES D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES EN MATIERE DE REDEVANCES

Mme PASSE précise que la délibération est rendue nécessaire par le code de l'environnement. Les modalités de détermination des redevances et de perception sont largement explicitées dans le code de l'environnement et nécessitent quelques exceptions et une approbation du Conseil d'Administration pour les modalités spécifiques.

Pas de remarque.

La délibération :

« MODALITES PARTICULIERES D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES EN MATIERE DE REDEVANCES »

n° 18-A-032

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018

2.3 AUTORISATION DE PROGRAMME

M. GALTIER en référence au point 2.3 du dossier de séance présente les autorisations de programme.

Pas de remarque.

2.4 SCENARIO FINANCIER

M. AGBEKODO en référence au point 2.4 du dossier de séance présente le scénario financier.

Arrivée de M. FAURIEL.

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT indique que l'on amortit les difficultés grâce à l'avance remboursable et qu'il faut conserver ce système qui n'est pas pratiqué par toutes les agences.

M. LALANDE complète en indiquant que la recette solvabilise la maîtrise d'ouvrage et la contraint à entreprendre les travaux.

La délibération :
**« MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE POUR LE 11^{ème} PROGRAMME
D'INTERVENTION 2019-2024 »**
n° 18-A-033

est adoptée à par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018
avec une 1 Abstention : Monsieur KARPINSKI

2.5 PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU

M. LABRUNE en référence au point 2.5 du dossier de séance présente le Programme Concerté pour l'Eau.

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT indique que l'on inclut le poids de la population qui est en zonage collectif alors qu'auparavant était pris en compte le poids de la population totale de la commune.

M. VALIN argumente en indiquant que si on prenait en compte la population totale de la commune, pourrait être une collectivité bénéficiaire pour de l'assainissement collectif pour des habitations qui sont en non collectif.

M. RAOULT rappelle que le montant de la dotation va diminuer.

M. VALIN précise que la part fixe sert à rééquilibrer les petits syndicats afin qu'ils aient un minimum de dotations de l'agence pour pouvoir investir une opération de travaux.

M. DEFLESSELLE demande une explication quant à l'application des priorités du zonage macro polluants pour l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales.

M. VALIN explique que le zonage macro polluants prévoit que les opérations d'assainissement collectif dans les secteurs qui n'ont pas atteint le bon état soient prioritaires par rapport aux opérations d'assainissement collectif dans les secteurs qui ont atteint le bon état. Il précise que ces opérations passeront prioritaires par rapport aux communes qui ont atteint le bon état.

La délibération :
« PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU »
n° 18-A-034

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018

2.6 CAUTIONNEMENT DES INTERVENTIONS FINANCIERES

M. LABRUNE en référence au point 2.6 du dossier de séance présente le cautionnement des interventions financières.

Pas de remarque.

La délibération :
« CAUTIONNEMENT DES INTERVENTIONS FINANCIERES »
n° 18-A-035

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018

2.7 MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES

M. LABRUNE en référence au point 2.7 du dossier de séance présente les modalités générales des interventions financières.

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE indique que les taux de subventions des collectivités vont augmenter.

M. LABRUNE précise que dans ces cas précis l'avance, qui aurait été calculée mais inférieure au seuil, donnera une subvention supplémentaire.

M. LALANDE souligne qu'il y a une certaine cohérence dans la stratégie construite par l'Agence.

La délibération :
« MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES »
n° 18-A-036
est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018

2.8 ZONAGES D'INTERVENTION

M. LABRUNE en référence au point 2.8 du dossier de séance présente les zonages d'intervention. Un complément d'information est remis sur table (cf annexe au procès-verbal).

REMARQUES ET DEBATS :

M. LALANDE insiste sur la protection des champs captants dans les périphéries urbaines. Il souligne que l'étalement urbain a entraîné une surconsommation d'espaces fonciers. Il indique qu'aujourd'hui les élus comme les habitants se trouvent confrontés à une double peine, des temps de transports qui ont des conséquences sur l'environnement, et, pour les collectivités, des investissements. Il demande d'arrêter l'étalement urbain mais plutôt de reconquérir l'espace urbain, les friches qui sont des facteurs de pollutions considérables, tout cela pour une bonne qualité de l'eau. Il rappelle également les conséquences du changement climatique. Il indique que l'Agence de l'eau doit être vigilante dans les projets qui ne sont pas en zones à enjeux eau si les projets sont dans une recherche qualitative et éviter qu'ils n'aggravent la situation de l'eau.

M. GALTIER précise qu'au point 2.17, il y aura une délibération spécifique sur la protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable, cela sera l'occasion de bien présenter ce que l'Agence de l'eau a prévu de faire sur les zones à enjeux eau potable.

M. FLAJOLET souligne qu'il faut être totalement audacieux car l'Agence est au cœur des contradictions du développement territorial local qui s'impose entre la revendication à l'emploi et les ressources qui sont limitées. La question de la protection ne concerne pas que les champs captants urbains mais va beaucoup plus loin que ça. Il souligne que, plus on s'attarde, plus les conséquences sont graves.

M. CANNEVA précise que sur le principe du scénario financier qui vient d'être adopté, il serait bien d'utiliser une partie du fonds de roulement dans l'exercice tout en restant dans les compétences de l'Agence.

M. LENGLET rappelle qu'en ce qui concerne le zonage érosion il vaut mieux prévenir que guérir. Il souligne que le zonage présenté ne correspond pas à la carte du SDAGE, il serait bon de revoir certains territoires qui sont soumis à érosion.

M. DEFLESSELLE regrette la période de solidarité urbain/rural pour toutes les petites communes rurales. Il souhaite avoir une définition du terme « commune au plus faible niveau de vie ».

M. GALTIER précise que cela est défini par des critères officiels de l'INSEE. Il ajoute qu'il y a des critères de densité. Il rappelle que le courrier de Monsieur le Ministre du 27 juillet 2018 proposait de partir des zones de revitalisation rurale, premier zonage basé sur une logique de densité et étaient de revenus. Il précise que ces critères appliqués à notre bassin représentaient 22 % des communes et donc inadaptés à notre territoire. Il souligne que le calcul est redéfini en prenant en compte le critère de niveau de vie.

M. CANNEVA rappelle qu'il s'agissait d'orientations. Il rappelle que l'idée était de faire jouer deux critères : un critère de densité et un critère de niveau de vie des habitants.

M. RAOULT souligne que là où il y a du zonage, il y a forcément injustice. Il souligne que le critère « Zone de Revitalisation Rurale » n'est pas adapté à notre territoire. Il souligne qu'il y a également dans le Nord des zones en difficulté sociale.

M. LALANDE précise qu'il s'agit d'un mécanisme à double lame et qu'il y a très peu de chance que le Nord se retrouve classifié en zone rurale peu densifiée. Il précise qu'il s'agit d'une classification de l'INSEE, qu'il y a d'autres aides qui interviennent et que l'Etat ne laisse pas les communes seules.

M. FERET complète les informations sur le zonage, en ce qui concerne les matières en suspension. Il indique que sur certains secteurs VNF constate des sédiments importants dans les canaux, qui ne sont pas pris en zonage prioritaire. Il souligne que la délibération prévoit la possibilité de réviser les secteurs. Dans le cadre d'une démarche partenariale par VNF qui est engagée avec l'Agence, l'ADEME et le Conseil Régional, VNF pourrait être amené à effectuer des propositions de modifications de zonage à cette occasion.

M. FLAJOLET indique que ce qui est proposé est le résultat d'un travail énorme de rapprochement des points de vue divers d'une part mais également d'autre part la possibilité d'avoir deux possibilités dérogatoires importantes. Il comprend que l'on veuille remettre en cause un équilibre fragile ainsi que la proposition. Il conseille de prendre le temps de l'évaluation, de reconnaître que le ministère a été à notre écoute et éviter de faire en sorte que tout cela s'écroule.

M. DISSAUX indique qu'il faudrait élargir les critères.

M. RAOULT souligne qu'il faut trouver un compromis mais qu'il y a une clause de révision.

M. LALANDE précise qu'une clause de révision ne s'entend qu'avec une évaluation.

La délibération :
« ZONAGES D'INTERVENTION »
n° 18-A-037

est adoptée par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018 moyennant une évaluation et éventuelle révision à prévoir le cas échéant.

1 voix contre : Monsieur DEFLESSELLE

2.9 OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LABRUNE en référence au point 2.9 du dossier de séance présente les ouvrages d'épuration des collectivités territoriales.

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT approuve l'ajout de la notion « hors gestion du temps de pluie ». Il espère un comportement éclairé de la Police de l'eau.

La délibération :
« OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »
n° 18-A-038

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.10 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. LABRUNE en référence au point 2.10 du dossier de séance présente l'assainissement non collectif.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LALANDE souligne l'idée astucieuse d'apporter des aides privilégiées pour les communes sur les champs captants, pour le raccordement en non collectif.

M. DEFLESSELLE souhaite avoir une visibilité sur l'évolution des collectivités qui ont engagé un programme de contrôle des assainissements non collectifs et qui ont un programme sur plusieurs années de rénovation des assainissements non collectifs qui ne sont plus en zones prévues dans les nouveaux textes.

M. GALTIER indique que l'aide se poursuivra dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique dans les zones à enjeux écologiques et enjeux eaux. Il souligne que c'est ce qui est prévu dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. DEFLESSELLE précise qu'il s'agit d'une aide qui n'est pas encore accordée mais issue d'un programme de plusieurs années.

M. GALTIER précise qu'il s'agit des aides de l'agence de l'eau et des conditions de leurs attributions.

M. RAOULT rappelle que la lettre du Ministre du mois de juillet demandait la suppression totale des aides ANC et qu'il faut remercier le Président FLAJOLET afin que l'on obtienne une dérogation.

M. FLAJOLET rappelle que les conditions ne sont cumulatives.

M. MONTASSINE indique qu'il ne faut pas définir des assainissements collectifs et faire exécuter des assainissements non collectifs avec des aides alors que le zonage était destiné à assainir collectivement.

M. DEFLESSELLE précise qu'il n'y a pas d'aide pour l'assainissement non collectif mais une aide pour la rénovation de l'assainissement non collectif.

La délibération :
« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
n° 18-A-039
est adoptée par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.
1 Abstention : Monsieur DEFLESSELLE

2.11 GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES

M. LABRUNE en référence au point 2.11 du dossier de séance présente la gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques.

REMARQUES ET DEBATS :

M. GALTIER évoque des interrogations concernant les coûts planchers indiqués dans la délibération pour les bassins de stockage restitution. Il indique que l'Agence ne souhaite pas encourager ces grosses infrastructures par rapport à d'autres solutions comme l'infiltration des eaux de pluie. Il souligne que cette délibération établit une hiérarchie en milieu urbain sur les types d'aides qui sont accordées par l'agence, le dé-raccordement au réseau d'assainissement est favorisé ainsi que l'infiltration à la source et en dernier recours la mise en place et le financement d'un bassin de stockage restitution. Il souligne que compte tenu des remarques qui ont été faites, il a été décidé de lancer un travail pour vérifier la pertinence des coûts plafonds qui sont indiqués dans la délibération.

La délibération :
« GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES »
n° 18-A-040
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.12 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

M. LABRUNE en référence au point 2.12 du dossier de séance présente les réseaux d'assainissement.

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE note une augmentation possible de 30 % du prix de l'eau dans certains cas pour obtenir les aides.

M. FLAJOLET indique que l'on pompe aujourd'hui entre 20 et 23 % dans des nappes parfois insuffisantes pour accepter des fuites un peu partout. Il indique que 1,30 € est le prix estimé nécessaire pour avoir un service minimum sécurisé dans la quantité et dans la qualité de l'eau. Il indique que le changement climatique oblige à donner un certain nombre de réponses.

M. LALANDE indique que parfois les augmentations font prendre conscience qu'il ne faut pas outrager l'avenir.

M. PATRIS souligne qu'il souhaiterait avoir le même levier pour la qualité de l'air.

M. LALANDE regrette que lors de la création des agences de l'eau, il n'y ait pas eu, la création d'agences de l'Air.

La délibération :
« RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »
n° 18-A-041
est adoptée par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

1 voix contre : Monsieur DEFLESSELLE

2.13 RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE

M. LABRUNE en référence au point 2.13 du dossier de séance présente le raccordement aux réseaux publics de collecte

Pas de remarque.

La délibération :
« RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE »
n° 18-A-042
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.14 ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

M. LABRUNE en référence au point 2.14 du dossier de séance présente les activités économiques hors agricoles

Pas de remarque.

La délibération :
« LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE »
n° 18-A-043
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.15 ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET AIDES A LA PERFORMANCE EPURATOIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES

M. LABRUNE en référence au point 2.15 du dossier de séance présente l'assistance technique départementale des collectivités territoriales et aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées.

L'annexe de la délibération « Assistance technique départementale des collectivités territoriales » est remise sur

table (cf pièce jointe en annexe du procès-verbal).

REMARQUES ET DEBATS :

M. GALTIER précise qu'en ce qui concerne l'assistance technique départementale, la Somme présentait une situation particulière. Il indique qu'il y aura une reconduction du dispositif existant et dans le courant de l'année 2019 des réunions afin de faire des propositions pour la suite du programme en 2020.

M. LALANDE félicite le travail et l'implication de Messieurs FLAJOLET et RAOULT.

M. LENGLET salue le travail fait et indique que lorsqu'il y a de l'intelligence, il y a un chemin.

M. RAOULT s'interroge quant au terme « d'organisme compétent », il demande si des cabinets vont être labellisés afin de faire de l'auto-surveillance.

M. VALIN précise qu'il s'agit juste de faire confiance aux accréditations type COFRAC qui existent sur les travaux, de manière à pouvoir s'assurer au niveau de l'agence de faire des contrôles et de pouvoir les simplifier.

M. LALANDE confirme qu'aujourd'hui des certifications existent et garantissent la qualité d'un certain nombre de prestations.

La délibération (avec son annexe remise sur table)
« ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE COLLECTIVITES TERRITORIALES »
n° 18-A-044
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

ET

La délibération :
« AIDES A LAPERFORMANCE EPURATOIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES POLLUTIONS
DOMESTIQUES ET ASSIMILEES »
n° 18-A-045
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.16 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

M. LABRUNE en référence au point 2.16 du dossier de séance présente la lutte contre les pollutions diffuses.

Pas de remarque.

La délibération :
« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES »
n° 18-A-046
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.17 PROTECTION DE LA RESSOURCE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. LABRUNE en référence au point 2.17 du dossier de séance présente la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable.

Pas de remarque.

La délibération :
« PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE »
n° 18-A-047
est adoptée par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

1 voix contre : Monsieur DEFLESSELLE

2.18 RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL

M. LABRUNE en référence au point 2.18 du dossier de séance présente la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral.

REMARQUES ET DEBATS :

M. ROUSSEL souligne que sur le milieu naturel le taux d'interventions va passer de 80 % à 70 % et qu'il est compliqué de trouver des Co-financeurs pour les pourcentages manquants. Il indique que sera de plus en plus difficile de trouver des actions à financer.

M. GALTIER rappelle qu'il y avait une grande dispersion des taux, les discussions amènent à aller vers une simplification.

La délibération :
« **RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL** »
n° 18-A-048
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.19 ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE

M. LABRUNE en référence au point 2.19 du dossier de séance présente l'animation territoriale ou thématique.

Pas de remarque.

La délibération :
« **ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE** »
n° 18-A-049
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.20 ETUDES RECHERCHE INNOVATION ET CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

M. LABRUNE en référence au point 2.20 du dossier de séance présente les études, recherche innovation et connaissance environnementale.

Pas de remarque.

La délibération :
« **ETUDES RECHERCHE INNOVATION ET CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE** »
n° 18-A-050
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.21 INFORMATION COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

M. LABRUNE en référence au point 2.21 du dossier de séance présente l'information communication et éducation à l'environnement.

Pas de remarque

La délibération :
« **INFORMATION COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT** »
n° 18-A-051
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

2.22 ACTION INTERNATIONALE

M. AGBEKODO en référence au point 2.22 du dossier de séance présente l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

Pas de remarque.

La délibération :

**« ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE »
n° 18-A-052**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

4 - ADAPTATION 18-20 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION

M. AGBEKODO en référence au point 4 du dossier de séance présente l'adaptation 18-20 du Xème programme d'intervention. L'annexe de la délibération est remise sur table (cf : pièce jointe au procès-verbal).

Pas de remarque.

La délibération (avec son annexe remise sur table)

**« ADAPTATION 18-20 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION »
n° 18-A-053**

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

5 - TRANSITION ENTRE LES 10EME ET 11EME PROGRAMMES D'INTERVENTION

M. GALTIER en référence au point 5 du dossier de séance présente la transition entre les 10^{ème} et 11^{ème} programmes d'intervention.

Pas de remarque

La délibération :

**« MODALITES TRANSITOIRES D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018 »
n° 18-A-054**

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

6 - PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION INSTITUANT UNE PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO

M. DESCAMPS en référence au point 6 du dossier de séance fait la présentation de la prolongation de l'expérimentation instituant une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo.

REMARQUES ET DEBATS :

Mme LEVEUGLE demande un bilan de l'année écoulée sur l'utilisation du vélo à l'agence.

M. DESCAMPS précise que 5 agents bénéficient du versement de cette indemnité sur les 150 agents de l'agence.

La délibération :

**« PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION INSTITUANT UNE PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO »
n° 18-A-055**

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018.

Ne participe pas au vote et au débat M.KARPINSKI Jean-Philippe (représentant du personnel)

" Sous-collège "		Présents	Mandats
Président			
Préfet de la Région Nord-Pas de Calais Poardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LALANDE Michel	Excusé	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	M. RAOULT (après-midi)
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - 1er Vice-Président	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à M. MONTASSINE
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	Mandat à M. MONTASSINE
Autres Usagers / Professions Industrielles	LEMAY Patrick - 2nd Vice-Président	Présent	
Autres Usagers / pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / distributeurs d'eau	Vacant		
Autres Usagers / Professions Agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	Vacant		
Autres Usagers / Professions Industrielles	VANTYGHM Thierry	Excusé	Mandat à M ^{me} LUCQ
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier (Délégation permanente de M. AUBEL Christophe)	Présent	
SGAR HDF ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	Représentée par Mme DELANNOY HASINIANA
Directeur interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté par M. DUMENIL
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	Représentée par Mme DEROO Sandrine
Directrice de l'ARS des HDF ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	Représenté par Mme CHATEAU
DRAAF HD Fou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Accompagné de Mme LACOMBLEZ Anne-Françoise
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Présent	Représenté par Mme BARDY
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Présent	Représenté par M. FERET
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par M. CLERO
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M. FOURNIER

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
KARPINSKI Jean-Philippe - Représentant titulaire	Présent
LEFEBVRE Jean-Pierre - Représentant suppléant	Excusé
Membres Consultatifs	
	Présents
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
Mme SOUSSAN-COANTIC Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par Mme LAUDY
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, M. DESCAMPS, Mme MARTIN, Mme PASSE, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL, M. DOLLET, M. COURTECUISSSE, M. HALKETT, M. LABRUNE, M. EUVERTE, M. KERRAR, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, M. JOURDAN, M. BLIN, Mme AUBERT, M. LEMAIRE, Mme PONCET, Mme LEROY, Mme LECLERCQ	Présent

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. RAOULT en qualité de Vice- Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration peu après 15h30. Il explique qu'il s'agit d'une configuration un peu particulière qui consiste à adopter définitivement le nouveau programme d'intervention 2019-2024 qui vient d'obtenir un avis conforme du Comité de Bassin.

En pièce jointe au procès-verbal : la lettre de saisine du Président du Conseil d'Administration au Président du Comité de Bassin.

POINT DECISIONNEL

10 - ADOPTION DEFINITIVE DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

M. GALTIER précise que l'avis conforme du Comité de Bassin vient d'être rendu.

M. RAOULT indique qu'il est important que le Ministère puisse reconnaître le rôle des agences de l'eau dans la mutualisation et dans l'action qu'ont les collectivités au bénéfice de la politique de l'eau.

M. DEFLESSELLE indique ne pas comprendre que « des instructions nationales doivent orienter les choix des élus sur leurs territoires ».

La délibération :
« ADOPTION DEFINITIVE DU 11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 »
n° 18-A-056

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 octobre 2018 suite à l'avis conforme du Comité de Bassin.

Monsieur **RAOULT** clôture la deuxième séance du Conseil d'Administration à 15h46.

LE VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Bertrand GALTIER

ANNEXES

POINT N° 2.8

ZONAGES D'INTERVENTION

Cette version du point « 2.8 Zonages d'intervention » annule et remplace la précédente : la modification correspond exclusivement à un complément d'information sur la proposition de zonage en matière de solidarité territoriale.

1. Contenu de la délibération

Au fil des réunions de préparation du 11^{ème} Programme d'intervention, différents zonages ont été présentés et ont recueilli un avis favorable des membres de la Commission Permanente Programme.

Certains zonages du X^{ème} Programme d'intervention ont été maintenus ou actualisés :

- ✓ macropolluants ;
- ✓ enjeu eau potable ;
- ✓ maintien de l'agriculture en zones humides ;
- ✓ cours d'eau ;
- ✓ zones vulnérables.

Certains zonages ont été créés ou modifiés en profondeur :

- ✓ solidarité territoriale, en lieu et place de la Solidarité Urbain/Rural en vigueur au X^{ème} Programme (prise en compte des lettres de cadrage ministérielles demandant à fonder cette solidarité territoriale sur les Zones de Revitalisation Rurale définies par un arrêté du Premier Ministre et non plus sur les communes rurales définies par des arrêtés départementaux ; cf. explications complémentaires ci-après) ;
- ✓ matières en suspension (applicable à la politique de lutte contre l'érosion des sols agricoles et faisant l'objet d'une note d'accompagnement en annexe à ce point).

Tous les zonages d'intervention sont donc regroupés dans une même délibération.

De manière générale et en fonction des nouvelles données disponibles, ces zonages feront l'objet d'une actualisation lors de la révision à mi-parcours du 11^{ème} Programme d'intervention.

2. Zonage « solidarité territoriale »

Suite au premier courrier ministériel en date du 28 novembre 2017, lors de la Commission Permanente Programme du 26 janvier 2018, les participants avaient souhaité maintenir une vision large de la solidarité territoriale. Ils avaient proposé qu'elle s'exprime vers les communes rurales, telles qu'elles sont identifiées aujourd'hui dans le cadre de la « Solidarité Urbain/Rural », en élargissant cette liste aux 5 communes des Zones de Revitalisation Rurale qui n'en faisaient pas partie. **Cela correspondait à un total de 2122 communes sur les 2474 communes du Bassin Artois-Picardie, soit environ 86% d'entre elles.**

En date du 27 juillet 2018, un courrier du Ministre en charge de la transition écologique solidaire a été adressé aux Présidents de Comités de Bassin et des Conseils d'Administration des Agences de l'eau. Il précise les orientations stratégiques à prendre en compte pour l'écriture des 11^{ème} Programmes d'intervention.

S'agissant des solidarités entre territoires, l'annexe 1 mentionne que les Agences, « dans la poursuite des missions déjà menées depuis de nombreuses années au titre de la solidarité urbain-rural, renforceront l'accompagnement financier des collectivités en difficulté structurelle, parce que situées en zones de faible densité de population (les zones de revitalisation rurale en proposent un zonage adapté pour la plupart des bassins) et pour lesquelles un juste prix de l'eau ne permet pas de faire face aux besoins d'investissement. »

Au vu de la nouvelle lettre de cadrage et des échanges avec les services du Ministère, il n'était plus possible de maintenir une proportion de communes qui bénéficieraient d'une solidarité financière à hauteur de plus de 85% du territoire au 11^{ème} Programme d'intervention. Pour autant le texte du courrier permet de **formuler une proposition plus ambitieuse que les seules Zones de Revitalisation Rurale, soit 575 communes (23 % des communes du Bassin).**

En préservant une cohérence avec la logique développée dans le courrier (difficulté structurelle et faible densité de population), un zonage plus étendu est proposé, sur la base de deux critères complémentaires aux Zones de Revitalisation Rurale : **la densité de population et le niveau de vie** (indicateurs produits par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Ainsi la Commission Permanente Programme propose que la liste des communes qui bénéficient de la solidarité territoriale au 11^{ème} Programme d'intervention soit basée sur les critères suivants : **Zones de Revitalisation Rurale + la première moitié des communes au plus faible niveau de vie dont la population est « très peu dense à peu dense », soit 1146 communes représentant 46 % des communes et 14 % de la population du Bassin.**

3. Vote du Conseil d'Administration

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « zonages d'intervention » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme.

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

ANNEXE 1

LES MISSIONS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assistance technique pour l'assainissement collectif comprend six domaines.

La mission type concerne les 3 premiers domaines :

1. le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues, ces diagnostics incluent les analyses,
2. la validation et l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages,
3. l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,

Les autres domaines correspondent à des missions complémentaires :

4. l'assistance à la programmation des travaux,
5. l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement en application du décret 2007-675 du 2 mai 2007,
6. l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels,

Les objectifs de ces missions sont :

- ✓ apporter une assistance technique pour améliorer les performances des systèmes d'assainissement, au travers de conseils d'optimisation (exploitation, entretien, surveillance), par des visites périodiques et des interventions à la demande éventuelle des maîtres d'ouvrages,
- ✓ soutenir la mise en place de systèmes de management environnemental en aidant à sa mise en œuvre et en y contribuant, notamment par la réalisation d'audits internes et l'animation des revues de direction,
- ✓ aider la mise en œuvre de l'autosurveillance obligatoire,
- ✓ réaliser les audits du manuel d'auto surveillance et de système de management (organisation de la gestion des dispositifs de collecte, de traitement des eaux, et d'élimination des sous-produits et de l'auto surveillance des ouvrages).

DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

La protection de la ressource en eau potable comprend deux domaines d'actions distincts et complémentaires :

- ✓ La mise en place des périmètres réglementaires de protection des captages d'eau potable,
- ✓ La mise en place d'actions volontaires de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potables.

Les missions correspondant au cadre des périmètres de protection réglementaire sont :

- ✓ Vérification de la conformité avec la DUP et le plan Vigipirate,
- ✓ Identification des sources de pollutions ponctuelles ou diffuses ainsi que des ouvrages ou aménagements susceptibles d'être vecteurs de dégradation de la ressource (puits, puisards, des fossés d'infiltration, etc.) ;
- ✓ Réalisation d'un rapport diagnostic,

Les missions correspondant au cadre uniquement des aires d'alimentation des captages sont :

- ✓ Assister le maître d'ouvrage pour réaliser ou piloter les diagnostics des bassins d'alimentation des captages : descriptif du captage, contexte local (pédologique, agronomique et agricole), cartographie ;
- ✓ Assister le maître d'ouvrage pour élaborer un programme d'actions : et déterminer les secteurs à aménager et les secteurs où les pratiques agricoles ou autres, doivent être modifiées ;
- ✓ Apporter assistance et conseils techniques aux collectivités pour :
 - l'élaboration de cahiers des charges ;
 - les réunions de suivi des prestations des bureaux d'études ou entreprises ;
 - l'assistance à la réception des prestations ;
 - Assister le maître d'ouvrage pour l'instruction et le suivi technique, administratif, financier et juridique des actions mises en œuvre ;

Les missions complémentaires pouvant être réalisées concernent notamment la mise en œuvre de l'arrêté du 2 Mai 2007 relatif au rapport annuel des maires sur le prix et la qualité du service et du décret 2012-97 du 27 Janvier 2012 relatif aux performances des réseaux :

- ✓ Assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'eau potable et la rédaction du rapport
- ✓ Sensibilisation des maîtres d'ouvrages à la réduction des pertes en eau
- ✓ Aide à la réalisation des schémas des réseaux et de l'inventaire patrimonial
- ✓ Aide au calcul du rendement et de l'indice linéaire de consommation

Annexe à la délibération ADAPTATION 18-20
DU XÈME PROGRAMME D'INTERVENTION

Tableau N° 1 : Détail des modifications des autorisations prévisionnelles du Xème programme (en M€)

Lignes de Programme	2018		Xème Programme	
			Avant ADA 18-20 (Révision 18-19 du 16-03-2018)	Après ADA 18-20
29 Appui à la gestion concertée				
31 Etudes générales			4 822	4 822
32 Connaissance environnementale			1 975	1 975
33 Action internationale			10 884	10 884
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement			8 010	8 010
41 Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel			3 323	3 323
42 Immobilisations			13 054	13 204
43 Gestion du personnel		+0,150	5 149	4 399
44 Charges de régularisation		-0,750	70 485	70 485
45 Charges financières			9 790	9 790
48 Dépenses courantes liées aux redevances		+0,700	35 862	35 862
49 Dépenses courantes liées aux interventions		-0,100	15 176	13 876
TOTAL Domaine 1 - Connaissances, planification, gouvernance		0,000	178,419	178,419
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - HORS pluvial		-3,500	100,388	96 888
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - HORS pluvial		-3,600	220,226	211,626
15 Assistance technique à la dépollution			6 369	6 369
25 Eau notable			66,337	69,337
TOTAL Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau		-3,000	393,320	378,220
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales		+0,500	64,815	65,315
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales			8 450	8 430
13 Lutte contre la pollution, des activités économiques hors agricoles			68 170	68 170
18 Lutte contre la pollution, agricole			54 039	51 533
21 Gestion quantitative de la ressource		-2,500	32 723	40 723
23 Protection de la ressource		+8,000	8 295	7 395
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		-0,900	78 795	86 795
TOTAL Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau		+10,000	315,760	310,360
TOTAL Domaines 1, 2 et 3		+45,100		
17 Aide à la performance électorale		0,000	887,000	887,000
50 Contributions AFB et ONCFS			125 380	125 380
Remboursement anticipé du prêt - Calisse des Dépôts et Consignations		-0,086	93 183	93 097
Prélèvement d'Etat		+0,042	10 000	10 000
TOTAL Hors Domaines		-0,044	289,563	289,519
TOTAL Domaines + Hors Domaines		-0,044	1176,562	1176,519

Tableau N° 2 :
Ventilation détaillée des autorisations prévisionnelles du X^{ème} Programme
par Domaine (en M€) - Adaptation 18-20

Lignes de Programme		Total 2013-2018
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	4,822
31	Etudes générales	1,975
32	Connaissance environnementale	10,884
33	Action internationale	8,010
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3,323
41	Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	13,204
42	Immobilisations	4,399
43	Gestion du personnel	70,485
44	Charges de régularisation	9,790
45	Charges financières	35,862
48	Dépenses courantes liées aux redevances	13,876
49	Dépenses courantes liées aux interventions	1,789
TOTAL Domaine 1 - Connaissance, planification, gouvernance		178,419
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux	96,888
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux	211,626
15	Assistance technique à la dépollution	6,369
19	Divers pollution	0,000
25	Eau potable	63,337
TOTAL Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau		378,220
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	65,315
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	8,430
13	Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	68,170
14	Elimination des déchets	0,000
18	Lutte contre la poll. Agricole	51,533
21	Gestion quantitative de la ressource	40,723
23	Protection de la ressource	7,395
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	88,795
TOTAL Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau		330,360
TOTAL Domaines 1, 2 et 3		887,000
17	Aide à la performance épuratoire	125,380
50	Contributions AFB et ONCFS	93,097
	Remboursement anticipé du prêt - Caisse des Dépôts et Consignations	10,000
	Prélèvement d'Etat	61,041
TOTAL Hors Domaines		289,519
TOTAL Domaines + Hors Domaines		1 176,519

DM

Tableau n° 3 : Synthèse des autorisations prévisionnelles du Xème Programme (en M€) - Adaptation 18-20

Lignes de Programme		Montant des travaux (HT)	Montant des dotations	dont subventions et paiements directs	Dont avances remboursables
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin				
31	Etudes générales	8 187	4 822	4 822	
32	Connaissance environnementale	2 552	1 975	1 975	
33	Action internationale	12 897	10 884	10 884	
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	32 922	8 010	8 010	
41	Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	5 819	3 323	3 323	
42	Immobilisations	13 054	13 204	13 204	
43	Gestion du personnel	5 149	4 399	4 399	
44	Chartes de régularisation	70 485	70 485	70 485	
45	Chartes financières	9 790	9 790	9 790	
48	Dépenses courantes liées aux redevances	35 862	35 862	35 862	
49	Dépenses courantes liées aux interventions	13 176	13 876	13 876	
	TOTAL Domaine 1 - Connaissance, planification, gouvernance	211 781	178 419	178 419	0,000
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux				
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux	225 783	96 888	53 856	43 032
15	Assistance technique à la dépollution	539 603	211 626	123 112	88 514
19	Divers pollution	13 562	6 369	6 369	
25	Eau potable		0 000		
	TOTAL Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau	779 953	214 883	163 337	1 526
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	152 207	65 315	30 571	34 744
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	21 454	8 430	3 300	5 130
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	145 557	68 170	29 181	38 989
14	Élimination des déchets				
18	Lutte contre la pollution Agricole	87 101	51 933	51 593	
21	Gestion quantitative de la ressource	94 663	40 723	13 358	27 365
23	Protection de la ressource	12 322	7 395	7 395	
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	213 142	88 795	88 445	0 350
	TOTAL Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau	726 506	330 860	229 783	106 577
	TOTAL Domaines 1, 2 et 3	1 912 771	887 000	647 351	239 649
17	Aide à la performance écuratoire	682 782	125 380	125 380	
50	Contributions AFB et ONCFS	93 097	93 097	93 097	
	Remboursement anticipé du prêt - Caisse des Dépôts et Consignations	10 000	10 000	10 000	
	Prélèvement d'Etat	61 041	61 041	61 041	
	TOTAL Hors Domaines	846 920	289 519	289 519	0,000
	TOTAL Domaines + Hors Domaines	2 759,692	1 176,519	936,870	239,649

Tableau 4 : Ventilation annuelle des autorisations provisionnelles du X^{ème} programme (en M€) - Adaptation 18-20

Lignes de Programme	années						Total
	2013 réel	2014 réel	2015 réel	2016 réel	2017 réel	2018 prévis.	
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	0,730	0,576	0,623	1,287	0,335	1,273	4,822
31 Etudes générales	0,118	0,201	0,276	0,047	0,481	0,852	1,875
32 Connaissance environnementale	1,309	1,985	1,293	1,526	2,807	2,807	10,884
33 Action Internationale	0,995	1,043	0,940	1,352	1,521	2,159	8,010
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	0,428	0,393	0,317	0,362	0,608	1,216	3,323
41 Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2,387	2,098	2,141	2,211	1,917	2,450	13,704
42 Immobilisations	0,451	0,398	0,810	0,511	0,615	1,614	4,199
43 Gestion du personnel	11,749	11,556	11,746	11,714	11,720	12,000	70,485
44 Charges de régularisation	1,632	1,632	1,632	1,632	1,632	1,632	9,790
45 Charges financières	1,066	2,916	7,966	7,972	7,972	7,972	35,862
48 Dépenses courantes liées aux redondances	2,038	2,180	2,077	2,129	2,134	3,318	13,876
49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,709	0,128	0,167	0,130	0,174	0,481	1,789
TOTAL Domaine 1 - Connaissance, planification, gouvernance	23,811	25,104	29,388	30,871	31,071	37,778	178,419
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux pluviales	15,547	19,563	18,504	18,610	8,867	15,797	96,888
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux pluviales	34,953	34,354	36,284	31,170	39,121	32,766	211,626
15 Assistance technique à la dépollution	1,082	0,961	1,026	0,935	0,936	1,430	6,369
19 Divers polluant	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
25 Eau potable	10,846	11,882	10,194	7,276	11,681	11,119	63,337
TOTAL Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau	64,428	66,739	66,927	59,991	60,604	61,411	378,220
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	8,837	6,660	4,688	7,704	22,778	14,647	65,315
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	2,105	0,920	4,199	0,661	0,874	0,271	8,430
13 Lutte contre la pollution, des activités économiques hors agricoles	10,899	9,214	11,197	12,948	11,766	12,147	68,170
14 Elimination des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
18 Lutte contre la pollution, Agricole	6,196	4,356	5,585	11,882	11,638	11,875	51,533
21 Gestion quantitative de la ressource	1,192	0,050	0,082	14,466	12,101	12,882	40,723
23 Protection de la ressource	1,118	1,654	1,238	1,219	1,344	0,823	7,395
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	10,580	12,001	10,366	14,771	17,211	23,866	88,795
TOTAL Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau	40,928	34,254	37,305	69,450	77,211	76,512	330,960
TOTAL Domaines 1, 2 et 3	128,967	126,118	139,620	159,512	169,386	175,307	887,000
17 Aide à la performance écuratoire	17,986	10,723	27,151	19,518	25,000	25,002	125,380
50 Contributions AFB et ONCFS	13,308	13,213	15,159	13,154	15,658	22,305	93,097
Remboursement anticipé du prêt - Caisse des Dépôts et Consignations		10,000					10,000
Prélèvement d'Etat		13,048	11,170	11,954	11,587	13,283	61,041
TOTAL Hors Domaines	31,294	46,984	53,480	44,926	52,246	60,590	289,519
TOTAL Domaines + Hors Domaines	160,260	173,102	187,100	198,438	221,632	235,987	1176,519

34

Tableau N° 5 : Ventilation annuelle des crédits de paiements provisionnels du Xème programme (en M€) - Adaptation 18-20

Lignes de Programme	années							Total
	2013 réel	2014 réel	2015 réel	2016 réel	2017 réel	2018 prévis.		
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	0,000	0,395	0,306	0,401	0,732	0,699	2,532	
31 Etudes générales	0,112	0,041	0,107	0,094	0,101	0,399	0,855	
32 Connaissance environnementale	0,614	1,968	0,874	1,700	1,133	3,013	9,905	
33 Action internationale	0,255	0,750	0,723	0,672	0,304	1,723	5,359	
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	0,238	0,394	0,267	0,304	0,176	1,141	2,520	
41 Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2,387	2,098	2,141	2,211	1,917	2,450	13,204	
42 Immobilisations	0,451	0,398	0,810	0,511	0,615	1,533	4,318	
43 Gestion du personnel	11,749	11,556	11,746	11,714	11,720	12,000	70,485	
44 Chartes de régularisation	1,163	1,289	0,555	1,777	0,843	1,632	7,259	
45 Chartes financières	1,066	2,916	7,966	7,972	7,972	7,972	35,862	
48 Dépenses courantes liées aux redevances	2,038	2,180	2,077	2,129	2,134	2,776	13,333	
49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,709	0,128	0,167	0,130	0,174	0,481	1,789	
TOTAL Domaine 1 - Connaissances, planification, gouvernance	20,792	24,115	27,740	29,615	28,744	35,818	166,822	
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux	2,612	5,403	7,445	14,555	12,419	14,858	57,292	
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux	6,496	16,426	20,990	25,401	26,249	27,518	123,080	
15 Assistance technique à la dépollution	0,101	0,936	0,972	0,863	0,799	1,145	4,816	
19 Divers pollution	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
25 Eau potable	0,281	10,121	5,713	7,220	5,623	7,184	36,142	
TOTAL Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau	9,490	32,866	35,120	46,040	45,091	50,704	221,330	
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	0,334	2,012	5,898	4,040	4,890	6,140	23,315	
13 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées - Eaux pluviales	0,000	0,501	0,393	1,105	1,103	1,089	4,190	
14 Elimination des déchets	0,879	4,282	6,123	7,805	10,200	10,301	39,590	
18 Lutte contre la poll. Agricole	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
21 Gestion quantitative de la ressource	0,575	0,900	2,618	2,024	3,189	7,810	17,115	
23 Protection de la ressource	0,000	0,068	0,246	0,433	2,738	5,666	9,152	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	0,025	0,428	0,453	0,883	0,880	1,026	3,694	
TOTAL Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau	0,416	4,807	7,836	7,602	8,349	12,163	41,174	
TOTAL Domaines 1, 2 et 3	2,228	12,998	24,968	29,891	31,349	44,194	188,228	
17 Aide à la performance écuratoire	32,511	69,998	86,427	101,546	105,183	130,716	526,361	
50 Contributions AFB et ONCFS	17,986	10,723	27,151	19,511	25,008	25,002	125,360	
Remboursement anticipé du prêt - Caisse des Dépôts et Consignations	13,308	10,000	15,159	13,454	15,658	22,305	93,097	
Prélèvement d'Etat							10,000	
TOTAL Hors Domaines	31,294	46,984	53,480	44,919	52,253	60,590	289,519	
TOTAL Domaines + Hors Domaines	63,804	116,982	139,907	146,464	157,437	191,307	815,900	

BC

Tableau n°7 : Equilibre annuel en dépenses et recettes du Xème Programme (en M€) - Adaptation 18-20

PREVISIONS DES DEPENSES	2013 réel	2014 réel	2015 réel	2016 réel	2017 réel	2018 prev.	Total
Opérations budgétaires	125,679	126,521	135,167	115,039	118,604	128,367	749,377
Paiements sur programmes antérieurs	61,317	35,960	22,493	7,969	7,942	1,072	137,754
Conversions d'avances en subventions	2,585	7,239	11,180	6,098	0,510	2,164	29,776
Paiements sur programme en cours	61,777	82,321	101,494	100,972	110,152	125,131	581,847
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance	20,792	14,115	20,544	22,220	21,144	26,917	125,733
dont Dépenses courantes	19,563	20,565	18,267	19,049	17,776	21,039	126,251
dont crédits Caisse des dépôts et consignations	1061	298	0,770	0,577	0,372	0,382	5,882
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	8,340	25,527	23,098	29,805	27,898	25,690	141,358
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	1,351	8,744	15,542	15,982	20,444	24,217	86,280
Hors Domaines	31,294	33,936	42,210	32,965	40,666	47,307	228,478
dont contributions AFB et ONCFS	10,208	9,187	10,124	10,272	10,716	11,085	62,598
dont RPD AEAP reversée à l'AFB	3,100	4,026	5,035	3,182	4,943	3,690	23,975
Opérations non budgétaires	50,176	47,860	42,810	45,606	43,285	40,564	270,301
Paiements sur programmes antérieurs	48,040	25,020	14,217	4,817	6,613	9,604	103,111
Conversions d'avances		0,103	1,220	7,250	0,971		9,544
Paiements sur programme en cours	2,027	21,613	27,243	33,538	35,697	36,960	157,079
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance	0,000	0,900	7,195	7,395	7,600	7,810	30,900
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	1,150	7,339	12,022	18,234	17,192	16,084	72,042
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	6,877	4,254	8,026	7,909	10,906	13,065	45,037
Hors Domaines		10,000					10,000
Subventions versées par anticipation au titre du Conseil Départemental du Nord	0,109	0,124	0,129		0,004		0,367
Charges de régularisation							0,000
TOTAL DES PREVISIONS DE DEPENSES	175,855	174,380	177,977	160,645	161,889	168,931	1 019,677
PREVISIONS DES RECETTES	2013 réel	2014 réel	2015 réel	2016 réel	2017 réel	2018 prev.	Total
Opérations budgétaires	143,071	159,749	151,955	151,006	179,273	157,066	936,760
Redevances	141,030	151,951	150,107	148,338	177,274	154,653	923,353
dont RPD perçue sur le bassin Artois Picardie pour le compte de l'AFB	3,100	4,026	5,035	3,182	4,943	3,690	23,975
Pénalités pour retard de paiement	0,180	0,365	0,146	0,117	0,121		0,928
Autres recettes	1,860	1,433	1,743	2,551	2,478	2,413	12,479
Opérations non budgétaires	31,925	37,160	42,911	45,123	39,784	32,137	229,740
Remboursement des prêts et avances	29,149	29,696	30,383	30,951	38,469	31,767	190,414
Remboursement des avances convertibles par les MO et remboursement par le Conseil Départemental des subventions versées par anticipation par l'Agence	2,776	7,364	12,529	13,442	1,490	1,070	38,671
Produits de régularisation	0,000	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,100
Ajustements relatifs aux charges/produits calculés				0,730	-0,175		
TOTAL DES PREVISIONS DE RECETTES	174,996	190,909	194,906	196,129	219,657	189,903	1 166,500
FONDS DE ROULEMENT	2013 réel	2014 réel	2015 réel	2016 réel	2017 réel	2018 prev.	Total
Variation du FDR	-0,859	16,529	16,930	35,484	57,768	20,972	146,523
Mt du FDR après variation	33,900	33,041	49,569	53,451	77,766	123,580	132,965
Prélèvement d'Etat			18,048	11,370	11,954	11,587	19,783
Mt du FDR après Prélèvement d'Etat		33,041	36,522	42,282	65,812	111,992	119,681
FDR en mois de dépenses		2,3	2,3	2,7	4,6	7,7	7,9

Mu

Lille, le 27 septembre 2018

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 213-9-1 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de solliciter, par la présente, l'avis du comité de bassin sur le projet de 11^{ème} Programme d'intervention 2019 – 2024 de l'agence de l'eau Artois-Picardie, tels qu'ils seront présentés à son conseil d'administration le 5 octobre 2018.

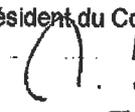
Les documents concernés vous ont été transmis, sous forme provisoire, dans le dossier de séance du comité de bassin du 5 octobre 2018. Les éventuels amendements qui pourraient être demandés par le conseil d'administration seront présentés lors de cette séance.

Je vous informe que j'inscrirai ce point à l'ordre du jour d'une deuxième séance du conseil d'Administration, à l'issue de la séance du Comité de Bassin, qui se tiendra le 5 octobre 2018 pour permettre l'adoption conforme et définitive de la délibération fixant le montant du Programme d'Intervention pour la période 2019 – 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Brian.

Le président du Conseil d'administration,



Michel LALANDE

Monsieur André Flajolet
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie
Ancien député
Mairie de Saint Venant
1, place du général de Gaulle
62350 SAINT VENANT

PJ : un projet de délibération

DÉLIBÉRATION N° 18-B-...

(PROJET)

11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

-
- **TITRE :** 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024
-
- **VISAS :**
 -
 - - Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005,
 - - Vu le Code de l'Environnement,
 - - Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
 - - Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
 - - Vu le SDAGE du Bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
 - - Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n°2 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018,
- Vu la lettre de saisine du Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au Président du Comité de Bassin,

ARTICLE 1

Il est émis un avis conforme sur les propositions de délibérations du 11ème Programme d'intervention 2019-2024, dont la liste est reprise à l'article 2, comprenant notamment :

- les dispositifs tarifaires et de zonages en matière de redevances ;
- le montant pluriannuel global des dépenses et leur répartition par grand domaine d'intervention.
-

ARTICLE 2 – PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN

Pour avis conforme sur le texte intégral :

- 11^{ème} Programme d'intervention : dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances ;
- Montant des interventions financières de l'Agence pour le 11^{ème} Programme d'intervention 2019-2024 ;
- Cautionnement des interventions financières.

Pour avis conforme sur les principes d'intervention :

- Modalités générales des interventions financières de l'Agence ;
- Zonages d'intervention ;
- Programme Concerté pour l'Eau ;
- Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales ;
- Assainissement Non Collectif ;
- Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques ;
- Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales ;
- Raccordement aux réseaux publics de collecte ;
- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole ;
- Assistance technique départementale – collectivités territoriales ;
- Aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées ;
- Lutte contre les pollutions diffuses ;
- Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable ;
- Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral ;
- Animation territoriale ou thématique ;
- Etudes, recherche, innovation et connaissance environnementale ;
- Information, communication et éducation à l'environnement ;
- Action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGE
SECRETAIRE DU COMITE DE BAS

André FLAJOLET

Bertrand GALTIER